

Recommandations de prise en charge des patients suspects de COVID-19

Tout patient suspect de COVID-19 est examiné dans **un flux dédié** et peut bénéficier d'un **frottis diagnostic** dans le cadre d'une consultation par un médecin ou par du personnel de santé médico-délegué (infirmier.ère, ass. med.)
Ces recommandations s'appliquent à tous les cabinets médicaux (médecine générale et autres spécialités)

